

IMPORTANT : Si vous souhaitez donner votre pouvoir, merci d'imprimer cette procuration et de :

- a) soit la renvoyer à Apel Saint-Jean-Hulst, 26 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 78000 Versailles
- b) soit la remettre sous enveloppe au nom de l'Apel à l'accueil de l'école

avant le 6 octobre dernier délai

PROCURATION POUR LES VOTES

DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 7 OCTOBRE 2021

Si vous êtes membre de l'Apel et si vous ne pouvez pas être présent à l'assemblée générale, vous pouvez donner procuration pour participer aux votes. ATTENTION, cette procuration doit être nominative, libellée au nom d'un membre de l'Apel. Chaque famille a un droit de vote et ne peut donc donner procuration qu'une fois. Aucune personne ne peut recevoir plus de trois procurations.

Je soussigné (nom, prénom, domicile)

.....,

adhérent de l'association de parents d'élèves de l'enseignement libre (Apel) de Saint-Jean-Hulst dont le siège est à Versailles, 26 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny

donne, par les présentes, pouvoir à M/Mme....., demeurant à..... pour me représenter à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra à Versailles le 7 octobre 2021, à 19h30 aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport moral
2. Rapport financier
3. Vote du quitus
4. Vote du budget 2020/2021
5. Résultat de l'enquête de juin 2021 auprès des parents sur le rôle de l'Apel
6. Election des membres au conseil d'administration de l'Apel

et en conséquence, pour prendre part à toutes discussions et délibérations, prendre connaissance de tous documents, émettre tous les votes et, généralement, faire le nécessaire.

Fait à....., le.....

(Signature précédée de la mention « Bon pour pouvoir ».)